

M. AMES : Dans ce cas-là, je désire féliciter le Gouvernement. Voici qu'il s'agit d'une dépense de \$3,000 et cependant il a cru bon de demander des soumissions et de passer un marché bien clair pour les travaux qui devront être terminés dans une saison. Le Gouvernement devrait faire la même chose dans plusieurs cas où les travaux sont exécutés en régie, mais le ministre a toujours prétendu que les petites entreprises ne pouvaient pas être données par soumissions. Or, voici une preuve du contraire. Ces travaux seront bientôt terminés et ce sera la dernière fois que nous entendrons prononcer dans cette enceinte le nom d'Eskasoni.

L'hon. M. FISHER : Nous demandons toujours des soumissions lorsqu'il s'agit de travaux déterminés que l'on peut établir à l'avance.

M. PERLEY : La couronne est-elle propriétaire du terrain à cet endroit ?

L'hon. M. FISHER : C'est un agrandissement de quai.

M. PERLEY : La politique du Gouvernement dit-elle que l'Etat doit être propriétaire du terrain sur lequel le quai est construit ?

L'hon. M. FISHER : Oui.

M. PERLEY : On a construit des propriétés publiques dans ce comté sur des terrains qui n'appartenaient pas à la couronne.

Il y a un cas particulièrement à Gunning Cove, un peu plus loin, au sujet duquel j'ai posé une question pendant cette session. Le 11 février, le Gouvernement m'a répondu qu'il n'y avait pas de chemin public conduisant au quai de Gunning Cove, mais qu'il s'attendait à obtenir de la municipalité qu'elle fasse un chemin. Il y a un ou deux autres cas du même genre où le Gouvernement a fait des travaux publics sur des terrains dans ce comté, appartenant à des particuliers et auxquels le public n'a pas d'accès.

L'hon. M. FISHER : Cela se faisait autrefois, mais pas depuis cinq ou six ans.

M. PERLEY : Le cas dont je parle n'est pas aussi vieux que cela. On a construit un quai à Gunning Cove, dans la cour de John Doane, et pour avoir accès à ce quai il fallait absolument passer sur une propriété appartenant à un particulier.

L'hon. M. FISHER : Quand ce quai a-t-il été construit ?

M. PERLEY : Je ne sais pas quand il a été commencé.

L'hon. M. FISHER : Mon honorable ami a dit qu'il avait été construit en ces dernières années. Je me rappelle les circonstances et je crois que la municipalité a consenti à ouvrir un chemin pour donner accès au quai lorsqu'il serait construit. Pour une raison ou pour une autre, la municipalité n'a

M. FISHER.

pas rempli son engagement, et il en est résulté des difficultés.

M. PERLEY : On m'informe que dans le cours de l'année dernière on a demandé à la municipalité de s'entendre avec M. Doane pour ouvrir un chemin jusqu'à ce quai, mais que M. Doane a demandé la somme de \$500 pour donner cette permission.

Lorsque MM. Mackenzie & Mann ont voulu débarquer des matériaux à cet endroit pour leur chemin de fer, on leur a permis de le faire, à condition qu'ils indemnisassent M. John Doane pour le privilège qu'il accordait de passer sur son terrain et pour les dommages qui en résulteraient. C'est dans le comté de Shelburne-et-Queen. Il y a dans le même comté un ou deux cas semblables que je ne veux pas discuter aujourd'hui, mais celui-ci me paraît être très grave.

M. AMES : Je n'ai pas d'objection particulière à cette dépense, parce que je comprends que si le chemin de fer va à cet endroit il est nécessaire qu'il y ait un quai. Mais j'ai été frappé en lisant dans le rapport du département des Travaux publics pour l'année 1906, que dans le comté de Shelburne, il n'y avait pas de quai sur une distance de 10 milles. Je ne savais pas qu'un tel état de choses existât nulle part dans la Nouvelle-Ecosse. Lorsque l'on observe que ce comté a été représenté pendant environ onze ans par le ministre des Finances il doit certainement y avoir erreur quelque part.

L'hon. M. FISHER : Mon honorable ami croit-il que nous devrions y remédier ?

M. AMES : Je crois que si le Gouvernement voulait mettre sa politique en pratique partout, il devrait y avoir un quai à tous les deux milles dans ce comté. Ce doit être un comté tory.

M. SINCLAIR : Si mon honorable ami veut me faire le plaisir de venir faire une promenade dans mon comté l'été prochain, je lui ferai voir une côte de 25 milles de longueur sur laquelle il n'y a pas une seule construction publique d'aucune sorte, bien que la population y soit considérable, et bien qu'elle ait demandé la construction de brise-lames, de jetées et autres améliorations.

M. WILLIAM ROCHE : Je crois que l'on avancerait plus vite dans les travaux du comté si l'honorable député de Montréal (M. Ames) se bornait à discuter l'item soumis au comité, et ne répandait pas ses sarcasmes sur toute la province de la Nouvelle-Ecosse parce que nous pourrions faire une comparaison entre les dépenses dans cette province et celles faites dans le voisinage immédiat de Montréal.

M. AMES : Je serais très heureux si la Chambre voulait comparer les sommes dépensées sur la côte de la Nouvelle-Ecosse avec celles dépensées sur la route du Saint-Laurent. Ces dernières sont à l'avantage de tout le Canada, tandis que les